

Le Théâtre d'Ardoise de l'île d'Oleron est menacé de destruction !

Son festival va droit vers la fermeture !

Cette destruction est exigée par l'administration préfectorale, suite à la plainte portée par une association de protection des paysages qui fait sur ce dossier l'unanimité contre elle.

Parce qu'un théâtre n'a pas demandé la permission d'exister et de vivre là où il est, sa destruction et la fermeture de son festival sont programmées, sans condition. Si cette décision administrative vous indigne, il est urgent de le clamer haut et fort, comme tant de gens et d'amis l'ont déjà fait !

- Une pétition recueillant, en cette fin d'année 2017, plus de 12 000 signatures et plusieurs milliers de commentaires dithyrambiques,
- Une lettre signée à l'unanimité par l'ensemble des maires de l'île d'Oleron et élus locaux, invitant monsieur le Préfet à pérenniser le théâtre d'Ardoise sur le site du marais du chenal d'Arceau,
- Le député, le président du pays de Marennes-Oleron, le président de la communauté de communes de l'île d'Oleron,
- l'ensemble des artistes venus se produire au théâtre depuis bientôt 10 ans,
- la marraine de coeur (Isabelle Autissier) et les parrains du théâtre (Jacques Bonnaffé, Yannick Jaulin, François Rollin, Jean-Jacques Vanier, ...)
- Nos amis artistes : Wally, Vincent Roca, Kent, Thierry Robin, Louis Sclavis, Fabrice Cazeneuve, Luc Schuyten, Pascal Rome et bien d'autres.....

Et pourtant rien n'y fait, ou ne semble y faire. Monsieur le sous-préfet vient d'expédier le compte rendu de la position des services de l'état relative à la médiation ordonnée pourtant la préfecture Monsieur le sous-préfet ignore toutes les propositions faites à la médiation par l'association et le propriétaire du marais et ne semble en rien chercher une solution pour, après avoir pris acte de la légitimité du théâtre , oeuvrer à sa pérennisation sur le site.

Mais le Théâtre d'Ardoise, c'est quoi, c'est qui ?

Au cœur de ses marais et de ses claires d'affinage, le Théâtre d'Ardoise a été édifié en 2007 par un ostréiculteur de l'île d'Oleron, sur sa propriété. C'est un amphithéâtre qu'il a lui même réalisé en pieux d'ardoise (anciens collecteurs à huîtres) et divers matériaux traditionnels utilisés sur le marais (pieux de bois, volige et cordages). Ce théâtre a été pensé et créé pour valoriser les huîtres et le marais, avec l'idée de faire ainsi mieux connaître le métier d'ostréiculteur aux visiteurs et gens de l'île, et cela par le biais de la culture au sens le plus large et éclectique du terme, à savoir en organisant des conférences, des concerts, des visites promenades et dégustations locales, des ateliers de contes et théâtre, des expositions d'art brut ostréicole... etc

Gracieusement, de juin à septembre, le site est mis à la disposition de deux associations pour organiser un festival « **les Estivases** », qui s'y déroule chaque été depuis 2009. Toutes les

autorisations (sécurité, licences de spectacles...) nécessaires à l'ouverture d'un lieu accueillant du public ont été obtenues. Par choix des organisateurs, le Festival ne reçoit aucune subvention publique, et hors les artistes et les techniciens, tous sont bénévoles. Depuis l'édition 2015, ils parviennent pourtant à l'équilibre financier, ce qui n'est pas une moindre performance !

L'association TAP (Tous Aux Pieux ...d'ardoise), organisatrice de l'évènement, regroupe désormais plus de 70 bénévoles qui au long des années sont devenus des amis.

Pourtant, à partir de 2011, le festival est en péril !

Avant d'être classé monument historique, le palais idéal du facteur Cheval avait été qualifié en son temps par l'administration des affaires culturelles :

"Le tout est absolument hideux. Affligeant ramassis d'insanités qui se brouillent dans une cervelle de rustre. »

1964 : extrait d'un rapport des détracteurs du palais du facteur Cheval

Sans arriver au jarret du célèbre Ferdinand Cheval, le Théâtre d'Ardoise est pourtant lui aussi moqué et menacé de fermeture et de destruction, ayant été, lui, qualifié par la présidente de la SPPIO (Société de Protection des Paysages de l'île d'Oléron), de :

« Plus grave atteinte à l'environnement qu'ait connu l'île d'Oléron...! »

Suite à cette plainte portée quatre ans après son achèvement (2007) et reconduite chaque année suivante avec insistance et acharnement, la préfecture, reconnaissant pourtant le caractère culturel de grande qualité du Théâtre et son indéniable intérêt économique et touristique, a dû enclencher une procédure pour la destruction du site. Avant 2013, nous n'avions jamais été informés directement et officiellement de cette plainte et ne savions pas ce qui nous était réellement reproché.

En 2013, suite à une visite des responsables de l'administration sur le site et du relevé de décisions qui s'en suivit, nous apprenons donc notre condamnation. Étonnamment, nous constatons que ce relevé de décisions de l'administration est des plus fantaisistes, multipliant les faux, les erreurs, les approximations et les mensonges délibérés. Nous devons en faire la correction par écrit, point par point. En résumé de ce relevé surréaliste, on nous dit en gras, et d'une façon péremptoire, que notre marais est classé en zone Natura 2000 depuis 2008 (mais le théâtre date de 2007..!) que la zone est classée comme naturelle et remarquable et qu'il n'est pas permis d'y jouer de la musique et du théâtre mais seulement d'y faire de l'ostréiculture (ce que le propriétaire fait toute l'année !)

En 2010, après la tempête Xynthia, le propriétaire ostréiculteur a vu tout son petit matériel d'affinage (casiers et pochons de plastique) jusqu' alors stockés dehors sans protection, être emporté par les vents violents. Pour abriter ce petit matériel d'affinage, il décide de bricoler quelques petits cabanons en planches de pins (voliges). Ces cabanons précaires, ouverts et sans fondation sont de petite superficie, très bien intégrés au marais et devenus indispensables à l'exploitation ostréicole. Ils sont attenants au théâtre et permettent de stocker les casiers en hiver, tout près des claires d'affinage situées à proximité. En été, ils présentent l'avantage de pouvoir être utilisés pendant le festival pour proposer au public la dégustation des produits de l'île et du pays (huîtres, légumes, vin...). un peu plus « confortablement ».

Le Théâtre d'Ardoise est un lieu culturel magnifique et atypique.

Original par le lieu, le fonctionnement et l'éclectisme de sa programmation, son festival reçoit aujourd'hui l'approbation d'un très large public (6000 personnes y sont venues pendant l'été 2017), et celle de l'ensemble des artistes qui viennent s'y produire.

Les motivations de l'association sont généreuses, culturelles et participatives. Tout ici s'inscrit dans une véritable démarche écologique artisanale, respectueuse de l'environnement. Les élus de l'île d'Oléron reconnaissent à quel point le Théâtre d'Ardoise est maintenant un outil de valorisation culturelle, économique et touristique de l'île d'Oléron. Ils ont unanimement signé une lettre adressée à monsieur le Préfet pour la pérennisation du théâtre sur le site du marais du chenal d'Arceau. (<http://www.letheatredardoise.com/wp-content/uploads/2017/01/lettre-des-e%CC%81lus-1.pdf>) .

Un article du journal local « Le Littoral » résume la situation début 2017 :

<http://www.letheatredardoise.com/wp-content/uploads/2017/01/the%CC%81a%CC%82tre-dArdoise-menace%CC%81-2.jpeg>

A la loi Littoral, sont venus s'ajouter récemment des nouvelles directives de protection environnementales et paysagères,

- la réserve intégrale de Moëze -Brouage gérée par la LPO (ligue de protection des oiseaux)
- Natura 2000 (2008)
- Le classement de l'île d'Oleron (2011),

Toutes ces lois, directives et mesures ont été mises en place sur le marais ostréicole, le plus souvent sans réelle concertation sur le terrain avec les professionnels. Ceux-ci se retrouvent désormais contraints et forcés, souvent démunis pour expliquer et défendre leurs besoins professionnels. Ils ont le sentiment de se faire confisquer leur outil de travail par des associations se revendiquant haut et fort qualifiées et agréées pour protéger l'environnement, leur agrément leur donnant l'écoute privilégiée et la bienveillance de l'administration.

Pour ces associations prônant la protection tous azimuts, l'interdiction est la règle. Les ostréiculteurs ne savent plus comment et à qui demander les autorisations qu'on leur dit désormais être obligatoires pour les moindres petits travaux d'entretien de chemins, de fauchage du marais, de curetage et nettoyage des claires, d'entrepôts de matériels ... etc. Le marais est désormais qualifié de zone « naturelle »(?) sur les documents d'urbanisme, alors que les ostréiculteurs y travaillent chaque jour depuis des années pour l'entretenir, l'aménager et l'exploiter.

Les interdictions s'empilent au fil des réglementations parfois contradictoires et il est bien difficile d'identifier le service compétent qui saura délivrer la juste et bonne autorisation.

Comment et à qui demander une permission pour faire ce que les autorités compétentes n'ont pas pensé qu'on pouvait (ou devait faire) ? Les choses différentes sont-elles de fait interdites parce qu'elles sont différentes ? Pour le cas du théâtre d'Ardoise et les exceptions exceptionnelles en cours (cabanes d'artistes par exemple , cabane de dégustation) ,

Plutôt qu'une condamnation administrative de fait, un examen précis des dossiers devrait être envisagé et un dialogue devrait s'imposer .

Suite à ces nouvelles réglementations, il est dit que le théâtre d'Ardoise et les petits cabanons pourtant parfaitement intégrés à l'environnement du marais, n'ont pas fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès des services compétents, ce qui est désormais, dans une zone ostréicole, obligatoire, et cela pour un petit abri à casiers en planches, une plantation de tamarins ou la réfection d'un chemin. On dit aussi qu'il serait sous-entendu qu'aucune activité culturelle, musicale et théâtrale ne doit être pratiquée dans une zone ostréicole « naturelle » et que le site du Théâtre d'Ardoise, nouvellement classé, ne pouvait recevoir aucune espèce de construction, aussi frêle et précaire soit-elle. Il est très fortement, vertement et fermement reproché à l'initiateur du théâtre d'Ardoise de ne pas avoir demandé d'autorisation ! Certes, il aurait été plus confortable d'avoir une permission mais à qui aurait-il dû demander pour ça et qui aurait donc pu lui délivrer une permission qui n'était pas permise ? Depuis le début, Le théâtre d'Ardoise et son festival se veulent être des outils au service de la culture pour la valorisation et la protection du milieu. Ce sont des biens communs, au service de tous qui n'ont jamais été des entreprises pour « s'en mettre plein les poches » comme l'ont affirmé nos détracteurs pour mieux nous accuser. Il est aussi bon de se souvenir que le Fort Boyard aussi a été construit sans permission, tout comme le pont de l'île de Ré !

70 bénévoles au chômage !

Le 5 janvier 2017, à la demande de la préfecture, a débuté une médiation entre l'association du Théâtre et les services de l'État concernés. L'obstination de la présidente de la SPPIO qui a appelé Nature-Environnement 17 à la rescousse, exige le démantèlement du Théâtre d'Ardoise, faisant fi du festival, de l'unanimité des spectateurs, des artistes qui s'y produisent, de l'activité économique qui en découle, des 70 bénévoles et de l'avis unanime des élus de l'île d'Oléron, n'est pas acceptable.

Le président de NE 17 n'est jamais venu sur le site et n'a jamais répondu à nos invitations ni à nos courriers . Il a pourtant apporté sans sourciller son soutien sans faille à la SPPIO !

Mais pour qui donc travaillent ces présidents qui ont une vision plutôt courte et singulière de la protection de l'environnement. Tout ceci relève d'un acharnement complice administratif et procédurier ubuesque !

Au bout de dix ans, considérant la légitimité du Théâtre d'Ardoise et de son festival, il est évident que des solutions peuvent et doivent être trouvées afin de régulariser administrativement la situation en concertation avec les élus et les services de l'état. Mais pour cela, nous avons besoin d'avoir un dialogue constructif avec les responsables politiques de la culture et de l'environnement et de décisions qui soient prises en concertation avec tous les acteurs du terrain et non pas par les seuls agents administratifs délégués ou présidents d'associations revendiquées agréées.

Pour ces marais, des gens assurément bien intentionnés ont voulu des lois et des directives pour protéger l'environnement, la biodiversité et les paysages de ces zones qu'ils ont très justement qualifiées de remarquables. Qualifiées de remarquables, c'est donc qu'elles ont été remarquées et cela justement grâce au travail des hommes qui les exploitent, les entretiennent et les valorisent jour après jour depuis des lustres. Sans ce travail-là, ces marais seraient en friches et impénétrables !

Sur le terrain, nous constatons que la noble et belle idée de protection à l'origine de ces directives, s'égaré au point d'en dissoudre le but recherché. Nous constatons les dérives autocrates de présidents heureux d'être en exercice du pouvoir qui sous couvert de ces lois et directives, imposent leur seule vision intégriste armés de procédures judiciaires, et cela sans aucune bienveillance, ni parfois même aucune connaissance du terrain, ignorant ou méconnaissant la spécificité des activités professionnelles et surtout la qualité des hommes qui les exercent.

Ces hommes sont pourtant le plus souvent les véritables gardiens et garants de la protection de ces sites.

Au risque de nous répéter nous disons :

Le théâtre d'Ardoise est une propriété privée ouverte au public, qui jouit de toutes les autorisations nécessaires à la tenue d'un festival qualifié d'ostréiculturel. Il n'a jamais généré la moindre nuisance ni pollution. De l'avis de tous, c'est plutôt une construction originale très bien intégrée dans le site et le paysage du marais. Tout est fait et dit ici pour que le site soit un lieu pilote pour la protection et la valorisation du marais et de l'ostréiculture, la promotion des productions biologiques agricoles insulaires, la défense et de l'environnement et des paysages de l'île. Avant la création du théâtre d'Ardoise, ces marais étaient en friches et certains étaient des décharges à ciel ouvert auxquelles, depuis, se sont heureusement substitué les déchetteries. Fermer ce lieu et exiger sa remise en l'état initial comme nous le demande la préfecture n'a donc aucun sens pour la protection de l'environnement et des paysages. Faudra-t-il remettre les décharges ? Privé et fermé au public personne n'y viendra donc plus et qu' y aura-t'on gagné ?

Le théâtre d'Ardoise n'a rien à cacher et tout y est transparent. Depuis le début nous sommes partenaire de la mairie de Dolus et du travail fait par la municipalité pour la révision du plan local d'urbanisme de la façade Est de la commune . Cette révision est faite en concertation avec tous les services de l'état et le théâtre d'Ardoise y trouve toute sa place. Tous les partenaires sont en place pour établir un dialogue constructif . Pourquoi alors, vouloir à tout prix, précipiter le démontage des installations et faire mourir ce festival ?

Nous ne nous laisserons pas voler nos petits bonheurs par des gens qui n'oeuvrent en rien à la protection et la valorisation des choses de la vie, tout occupés qu'ils sont à exécuter avec zèle leur mission administrative, protéger leur travail et affirmer leur pouvoir chaque fois qu'ils le peuvent .

Pour l'association du théâtre d'Ardoise : Jean Marc Chailloleau